

N°1489

du 05
NOVEMBRE
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

RÉFORMES ET PROGRAMMES
DANS L'ESPACE UEMOA ^(P.4)

Le Togo en progression moyenne
de 7 points depuis 2019

DU TOGO À LA FLANDRE (BELGIQUE) ^(P.6)

Un projet de débauchage du personnel infirmier au Togo fait débat dans la Flandre, région flamande de la Belgique

COP 26 ^(P.4)

Le point du séjour de Faure en Écosse à travers ses rencontres autour du climat

PASS SANITAIRE ^(P.3)

Le gouvernement a révisé et fait valider le projet d'ordonnance pour l'accès à tout bâtiment administratif

DIVIDENDES EN 2020

^(P.3) Beaucoup de sociétés non rentables
et peu de sociétés rentables à l'Etat



Sani Yaya, Ministre de l'Economie et des Finances

Les dividendes des sociétés d'Etat et autres sociétés à participation publique font partie des recettes non fiscales qui alimentent le budget général. Il est prévu qu'ils rapportent 20.260.503.000 francs Cfa à l'Etat en 2021. Dans la loi de finances, gestion 2020, la prévision était de 23.658.503.000 francs Cfa. Au 31 décembre 2020, le montant recouvré était de 18.974.703.883 francs Cfa, soit un taux moyen de 80,20%. Contre un taux de recouvrement de 94,16% en 2019. C'est ce que génère la présence de l'Etat dans l'actionariat de ces sociétés.

46 sociétés étaient répertoriées en 2020. Mais il se révèle que des sociétés, bien que répertoriées et actives, n'ont pas fait l'objet de prévision ni de recouvrement de dividendes en 2020.

...Ainsi, les sociétés ayant le plus contribué en 2020 sont : BCEAO (8 milliards), LONATO (6 milliards), NSCT (2,040 milliards), PORT AUTONOME (1,5 milliard). Elles totalisent donc à elles seules 17, 54 milliards de francs Cfa sur les 18,98 milliards recouverts.

"Il est surprenant que de grandes sociétés opérationnelles ne prévoient pas et ne versent pas des dividendes au budget de l'Etat", s'inquiète la Cour des comptes dans un rapport.

^(P.3) COMMUNAUTÉS À LA BASE

La Politique nationale de développement à la base va être actualisée pour plus de résultats convaincants

Littérature

L'AET lance la caravane littéraire

Dans le cadre de la célébration de la journée de l'écrivain africain, l'Association des écrivains du Togo (AET) lance ce vendredi 5 novembre la caravane littéraire qui se décline sous le thème de " Littérature et éducation " et se passera par des rencontres dans les écoles.

Depuis 1992, à l'initiative de l'Association Panafricaine des Écrivains (PAWA - Panafican Writers

Association), la journée du 7 novembre est consacrée à l'écrivain Africain.

La Journée Internationale de l'écrivain africain proposée par la Panafricaine des auteurs et décrétee par l'ONU le 7 novembre 1992 est célébrée un peu partout. En Belgique depuis novembre 2017 deux associations, LINGEER & BUKU organisent cette journée.

La Journée Internationale de l'Écrivain africain contribue non seulement à rendre hommage à tous les illustres hommes et femmes de lettres du continent, mais contribue aussi à mettre en lumière toutes les difficultés auxquelles se butent les écrivains et écrivaines de ce continent; difficulté d'accéder aux maisons d'éditions, difficultés de vendre le produit de leur pro-

duction intellectuelle, difficulté de se frayer une place au soleil dans ce concert de la littérature africaine moderne! En ce jour de cette célébration, que l'on se souvienne de toutes les difficultés des écrivains et écrivaines qui se débattent dans l'ombre et dans l'anonymat, pour des solutions ne serait-ce qu'à long terme!

Spectacle

Abdoulaye Nderguet et le Bex'tet

C'est l'histoire d'une rencontre en blues! Celle du tchadien Abdoulaye Nderguet, enfant du désert et de la formation du pianiste français Emmanuel Bex. Le potentiel de leur réunion se révèle dès la première séance : lui est impressionné par leur spontanéité et leur faculté à l'accompagner là où il décide d'aller ; eux apprécient ses aptitudes vocales.

Cette rencontre donnera naissance à un projet unique aux confluences du Jazz et de la musique traditionnelle tchadienne : l'âme du Blues. Cette voix de sable qui transpire la richesse des cultures du Sahel fait irruption dans un blues sans limites et très actuel. Seul l'étonnement compte. Une musique sans fron-

tières.

Sur scène, l'assentiment de l'Orque Jazz d'Emmanuel Bex, la guitare ensorcelée d'Antonin Fresson et les rythmes endiablés de Tristan Bex soulignent à l'envi les mélodies bien campées par cette voix qui est l'âme du désert. Le répertoire est riche, le patrimoine traditionnel, la soul, le blues, le jazz se rencontrent et fusionnent en une musique authentique et actuelle... Avivre absolument!

6 NOV. / 20H | SCÈNE JIMI HOPE | ENTRÉE : 2000 FCFA, RÉSERVATION AU 22 53 58 00 - LOMÉ

ABDOULAYE NDERGUET ET LE BEX'TET



Prix littéraire

Le Sénégalais Mohamed Mbougar Sarr, Prix Goncourt 2021

Le récit de l'écrivain sénégalais Mohamed Mbougar Sarr a séduit les jurés du Goncourt. L'auteur a connu une ascension phénoménale jusqu'à décrocher mercredi 3 novembre, à 31 ans, le plus prestigieux des prix littéraires pour son roman "La Plus Secrète Mémoire des hommes", qui couronne les efforts d'un travailleur obstiné.

Il est le plus jeune lauréat depuis Patrick Grainville en 1976, et ce n'est que l'une des hautes marches qu'il a enjambées dans sa vie. Né en 1990, fils d'un médecin de Diourbel, dans le centre du Sénégal, il se révèle excellent élève et avidé lecteur.

Quand on lui demande s'il a ressenti une certaine pression de ses parents pour réussir en tant qu'aîné de six frères, il répond : "Non, pas nécessairement ! J'ai envie de, simplement, donner le meilleur exemple qui soit à mes frères".

Il intègre la filière d'élite des garçons de son pays, le lycée militaire de Saint-Louis-du-Sénégal. Beaucoup de métiers lui viennent en tête, médecin, footballeur, militaire, journaliste, avocat, professeur... Et à l'heure des études supérieures, ce surdoué choisit une autre filière d'élite, les classes préparatoires littéraires en France, dans un lycée de Compiègne, au nord

de Paris.

Elle l'amènera dans une des plus prestigieuses "grandes écoles" françaises, l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Ses recherches portaient sur la grande voix de la littérature africaine et chantre de la "négritude", Léopold Sedar Senghor.

Son livre explore le destin d'un écrivain sénégalais maudit inspiré du Malien Yambo Ouologuem (1940-2017), prix Renaudot en 1968, Philippe Rey, connu pour son exigence, s'est montré particulièrement attentif. D'après lui, Mohamed Mbougar Sarr, après avoir exploré si finement toute



la littérature africaine, tenait le sujet qui allait le faire percer. Il n'y avait qu'à travailler, retravailler encore ce texte.

Présenté aux jurys des prix d'automne, le roman a vite convaincu par la qualité de son style et le mystère de ses personnages.

Environnement et tourisme

Bourses d'études pour fonctionnaires togolais

Le ministre des Affaires étrangères a informé son homologue de la Culture et du Tourisme que le gouvernement chinois met à disposition des fonctionnaires togolais âgés de moins de 45 ans

et ayant la maîtrise de la langue anglaise, des bourses académiques pour un master en gestion de l'environnement et développement.

" Un programme international de

bourses académiques pour un parcours de Master en gestion de l'environnement et développement durable à Tongji University à Shanghai pour le compte de l'année académique 2022-2023.

Ce programme est sponsorisé par le gouvernement chinois ", rappelle la note du ministre.

Les candidats ont jusqu'au 16 novembre pour postuler.

Prix

Le Booker Prize récompense l'auteur sud-africain Damon Galgut

L'auteur sud-africain Damon Galgut a remporté mercredi 3 novembre le Booker Prize, prestigieux prix littéraire britannique, pour The Promise, un livre sur le temps qui passe pour une famille de fermiers blancs dans l'Afrique du Sud post-apartheid.

Couvrant la période allant de la fin de l'apartheid jusqu'à la présidence de Jacob Zuma, son livre, " The Promise ", retrace, la progressive dislo-

cation d'une famille blanche de Pretoria alors que le pays émerge vers la démocratie.

La présidente du jury, l'historienne Maya Jasanoff, a souligné " l'originalité [et la] fluidité de ton incroyables " de l'ouvrage, " un livre dense, avec une signification historique et métaphorique ".

En recevant le prix, Damon Galgut, qui faisait partie des favoris parmi les six finalistes, a souligné qu'il voulait

l'accepter pour " toutes les histoires qui ont été racontées et celles qui ne l'ont pas été ", les écrivains, reconnus ou non, " de ce remarquable continent ".

Dans une vidéo diffusée avant l'annonce du résultat, l'auteur a expliqué qu'il voulait montrer dans ce livre " le passage du temps et ce qu'il fait à la famille, ce qu'il fait à la politique du pays et ce qu'il fait aux notions de justice ". Si un message était

à retenir, " ce serait que la mortalité est ce qui sous-tend toutes nos vies ", " nous vieillissons tous, et tout change au fur et à mesure que le temps passe ".

Lancé en 1969, le Booker Prize récompense chaque année l'auteur du " meilleur roman écrit en anglais ". Le vainqueur gagne une récompense de 50 000 livres (environ 55 000 euros) et l'assurance d'une renommée internationale.

AZIMUTS INFOS

Les scientifiques ont besoin de vous pour une expérience sur le blob

Le CNRS lance une expérience de science participative, ouverte à 10.000 apprentis scientifiques, pour étudier l'effet du changement climatique sur le blob, ce fascinant organisme unicellulaire.

Alors que débutera bientôt la COP26, le CNRS propose une expérience originale, menée par le grand public : étudier l'effet du changement climatique sur ce drôle d'organisme unicellulaire qu'est le blob (*Physarum polycephalum*). Dans la nature, on le trouve en milieu humide, dans les sous-bois. Il vit à l'abri de la lumière et ne supporte pas la chaleur. La question à laquelle vise à répondre l'expérience est : quels seront les effets du changement climatique sur cet organisme essentiel à l'équilibre des écosystèmes dont il enrichit le sol en minéraux, indispensables aux plantes ?

Ni animal, ni champignon, ni végétal, cet être visqueux qui ressemble à une omelette va-t-il encore surprendre par ses capacités ? Biologiquement immortel, dépourvu de cerveau et de système nerveux, il grandit en divisant ses noyaux, se déplace à la vitesse d'un centimètre par heure et a déjà montré qu'il était capable d'apprendre, de se souvenir ou encore de transmettre des informations à ses congénères.

Le blob, cette drôle d'énigme du vivant

C'est Audrey Dussutour, biologiste du CNRS au Centre de recherches sur la cognition animale (CNRS/Université de Toulouse III - Paul Sabatier), lauréate de la médaille de la médiation scientifique du CNRS en 2021, qui lance cette expérience de grande ampleur dans le but de faire découvrir le métier de chercheur, de sensibiliser à la démarche scientifique et... si les expériences sont bien menées, de publier les résultats.

Et elle déborde d'idées ! Il faut dire que le blob s'y prête particulièrement bien. Ce myxomycète, qui appartient au règne des amibozoaires, est facile à élever, sans danger et réagit rapidement puisqu'il double, voire triple, de taille tous les jours lorsqu'il est dans de bonnes conditions. Il peut aussi dormir quelques décennies si besoin.

Depuis juillet dernier, quatre blobs font l'expérience de l'apostrophe dans la station spatiale internationale, dans le cadre de la mission Alpha de Thomas Pesquet alors que 5.000 établissements scolaires font, en parallèle, les mêmes expériences notamment d'exploration en quête de nourriture.

Blob cherche famille d'accueil pour expérience scientifique !

Cette fois, ce sont 10.000 apprentis scientifiques qui sont attendus pour mener des expériences entre mars et mai 2022, à partir de 8 ans (accompagné d'un adulte) : des particuliers, scolaires, pensionnaires de maisons de retraites, prisonniers... L'expérience demandera une heure de manipulation par jour, à horaire fixe. Il faut à minima s'engager pour cinq jours et s'équiper de quelques boîtes de Petri, d'une ampoule chauffante et d'un petit thermomètre (une trentaine d'euros au total).

Chaque participant recevra quatre sclérotés, des blobs endormis, qu'il faudra réveiller en les humidifiant, nourrir (avec des flocons d'avoine) et changer de milieu (de la gélose d'agar) tous les 1 ou 2 jours, tutoriels à l'appui.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

DIVIDENDES EN 2020

Beaucoup de sociétés non rentables et peu de sociétés rentables à l'Etat

Late Pater

Les dividendes des sociétés d'Etat et autres sociétés à participation publique font partie des recettes non fiscales qui alimentent le budget général. Il est prévu qu'ils rapportent 20.260.503.000 francs Cfa à l'Etat en 2021. Dans la loi de finances, gestion 2020, la prévision était de 23.658.503.000 francs Cfa. Au 31 décembre 2020, le montant recouvré était de 18.974.703.883 francs Cfa, soit un taux moyen de 80,20%. Contre un taux de recouvrement de 94,16% en 2019. C'est ce que génère la présence de l'Etat dans l'actionariat de ces sociétés.

46 sociétés étaient répertoriées en 2020. Mais il se révèle que des

sociétés, bien que répertoriées et actives, n'ont pas fait l'objet de prévision ni de recouvrement de dividendes en 2020. Il s'agit de UTB, BPEC/SUNU Bank, BIA-TOGO, CEET, MM MINING, GRANU TOGO SA, GLOBAL MERCHANTS, SAZOF, Société des postes et de télécommunication, TdE, SP-EAU, ODEF, EDITOGO, Hôtel Sarakawa, Hôtel Kara, ROC Hôtel, TOGO INVEST, SABER, CDA (Cyber défense Africa), SOTRAL, STTP, Afriximbank, POMAR TOGO, FAGACE, BTCI, GTA, Société d'infrastructures numérique, Compagnie Togolaise d'Eaux Minérales. En revanche, COMPEL et SCAN MINE SA ont effectué des paiements de dividendes respectivement de 513 614 331 francs Cfa et 208 800 000 francs Cfa alors qu'aucune prévision n'avait été faite. Les prévisions de la NSCT, qui s'élevaient à 1,5 milliard de francs Cfa, ont été recouvrées pour un montant de 2,040 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 136,00%. De même, les prévisions de la LONATO (5 milliards de francs Cfa) ont été réalisées pour un montant de 6 milliards de francs Cfa, soit un taux d'exécution de 120% en 2020. Ainsi, les sociétés ayant le plus contribué en 2020 sont : BCEAO (8 milliards), LONATO (6 milliards), NSCT (2,040 milliards), PORT AUTONOME (1,5 milliard). Elles totalisent donc à elles seules 17,54 milliards de francs Cfa sur les

18,98 milliards recouvrés. «Il est surprenant que de grandes sociétés opérationnelles ne prévoient pas et ne versent pas des dividendes au budget de l'Etat», s'inquiète la Cour des comptes dans un rapport. Par respect au principe du contradictoire dans un cas pareil, les services du ministère de l'économie et des finances ont répondu au juge financier : «la prévision de dividendes est nulle pour certaines sociétés répertoriées parce que ces sociétés ne distribuent plus de dividendes depuis plusieurs années et ce, pour des raisons qui peuvent être diverses : l'activité de la société ne dégage plus de résultat bénéficiaire ; la société utilise son résultat pour



Siège de la Loterie Nationale Togolaise (LONATO) à Lomé

constituer un report à nouveau en vue de renforcer ses capitaux propres (c'est le cas par exemple de SCAN MINES SA, de la Société des postes et de télécommunication) ; la société a accumulé des reports à nouveau négatifs consécutifs aux déficits de gestions antérieures. Aussi, la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique a souhaité garder ces sociétés dans son répertoire afin d'avoir une liste exhaustive des sociétés qui devraient verser des dividendes et de pouvoir les capter au moment où elles redeviennent rentables». Et de revenir sur les autres, au cas par cas : «le paiement de 513 614 331 francs Cfa par SCAN MINES SA est le début de distri-

bution de dividendes aux actionnaires depuis sa création. Quant à COMPEL, le paiement de 208 000 000 francs Cfa marque le retour de cette société parmi les sociétés contributives de dividendes au budget depuis 2021. Pour l'exercice 2021, ces sociétés ont été prises en compte dans les prévisions de dividendes. En ce qui concerne les sociétés comme la NSCT, la LONATO et le PAL qui font partie des plus grandes sociétés contributives de dividendes, les taux d'exécution respectifs de 136%, 120% et 150% par rapport aux prévisions s'expliquent par la prudence observée lors des prévisions budgétaires compte tenu de la crise sanitaire».

Et de revenir sur les autres, au cas par cas : «le paiement de 513 614 331 francs Cfa par SCAN MINES SA est le début de distri-

COMMUNAUTÉS À LA BASE

La Politique nationale de développement à la base va être actualisée pour plus de résultats convaincants

Jean AFOLABI

Adoptée en septembre 2012 en conseil des ministres, la Politique nationale de développement à la base (PNDB) demeure une approche pertinente et constitue un levier efficace de lutte contre la pauvreté et d'amélioration durable des conditions de vie des communautés. En août 2019, le ministère du Développement à la base estimait à plus de 92 milliards de francs Cfa nécessaires pour mettre en œuvre la PNDB entre 2012-2017. Ce qui a permis de mettre l'accent sur le renforcement des capacités à la base qui a globalement permis de restructurer plus de 5 530 Comités de développement à la base (CDB), de doter 1 535 villages ou quartiers de villes de plans d'actions, ou de financer les microprojets de 1650 communautés. 8616 Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ont été également restructurés.

La PNDB s'est aussi réalisée à travers la «valorisation des potentialités productives», avec 302 unités de transformation des produits agricoles installées. Par ailleurs, au titre de la promotion des infrastructures de base, plus de 2 605 infrastructures sociocommunautaires de base (salles de classes, d'unités de soins périphériques, de forages, de hangars de marché, etc.) ont été réalisées. Quant à la composante «Promotion des filets sociaux» de la PNDB, elle a permis d'octroyer des transferts monétaires à 30 000 femmes, de créer plus de 27 000 emplois temporaires. Plus de 29.000.000 de repas chauds en tout ont été servis dans 305 écoles.

Entre 2017 et 2020, suivant les derniers chiffres officiels, 60 500

ménages ont bénéficié de transferts monétaires de 15 000 francs trimestriels, 97 518 écoliers ont été touchés par les cantines scolaires, à travers 3 935 633 repas chauds servis au sein de 315 écoles. Sur des financements engagés de 23 milliards de francs Cfa de la Banque mondiale.

Le chemin a été long. Avec des résultats probants, selon les besoins exprimés par les communautés à la base. Mais il faut revoir le programme, avec naturellement l'ambition d'une prochaine étape plus convaincante. C'est le but exprimé par le ministère du Développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes de l'actualisation de la Politique nationale de développement à la base. Sur le budget général de l'Etat, un cabinet va être commis à cet effet après le 16 novembre 2021.

Sur la base de l'évaluation à mi-parcours de la PNDB, la mission du consultant sera de : effectuer une revue documentaire à travers l'exploitation des documents de cadrage du développement au niveau national, des projets et programmes de la politique nationale de développement à la base, des rapports d'activités et d'évaluation disponibles et tout autre document jugé utile à l'étude ; analyser et réajuster les objectifs et axes de la PNDB au regard de la nouvelle donne ; analyser la pertinence de la PNDB au regard des enjeux socio-économiques contenus dans la nouvelle feuille de route du gouvernement et le PND ; recueillir les suggestions des acteurs intervenant à la base pour une approche inclusive dans l'actualisation de la PNDB ; faire une analyse du cadre institutionnel du Ministère ; proposer la synergie d'action en-

tre les interventions du ministère et les communes ; recueillir les propositions des actions d'amélioration de la satisfaction des bénéficiaires dans la mise en œuvre de la politique actualisée et de la nouvelle feuille de route ; analyser les différentes interventions en vue de proposer des actions pour améliorer l'appropriation des réalisations par les communautés à la base ; recueillir et actualiser les besoins du moment des communautés et faire le lien avec le paquet du Minimum Vital Commun (MVC) ; ajuster les objectifs et axes de la nouvelle politique avec ceux du PND, de la nouvelle feuille de route du gouvernement et de la décentralisation qui est effective ; proposer un cadre de concertation et un schéma de coordination (niveau central et local) des actions ; dégager les perspectives d'effets à long terme au regard des résultats de l'évaluation de parcours ; proposer des actions pouvant améliorer le niveau de satisfaction des principaux acteurs, notamment les bénéficiaires.

Il reviendra enfin au consultant de proposer les pistes de mobilisation des moyens financiers conséquents ; proposer les mécanismes de pérennisation des résultats et effets des différentes interventions ; formuler les actions de renforcement de collaboration entre les structures impliquées dans la mise en œuvre de la PNDB ; formuler des recommandations pour mieux inscrire les initiatives de développement à la base conformément aux orientations stratégiques de la nouvelle feuille de route et du PND.

La mission couvrira une période de soixante-dix (70) jours selon le projet de calendrier dans les TDRs.

PASS SANITAIRE

Le gouvernement a révisé et fait valider le projet d'ordonnance pour l'accès à tout bâtiment administratif

Nous le relayions au moment du premier avis défavorable de la Cour constitutionnelle sur le projet d'ordonnance du gouvernement visant à conditionner l'accès à tout bâtiment administratif à la présentation d'une preuve de vaccination contre le Covid-19 ou d'un test PCR Covid-19 négatif datant de moins de soixante-douze (72) heures, dans les seules préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé. Il était prédit que l'Exécutif n'allait pas abdiquer et tout abandonner.

C'est chose faite. Un nouveau projet d'ordonnance a été déposé pour avis, moins de deux semaines plus tard. Cette fois-ci, les reproches du juge constitutionnel sont pris en compte, ce qui a induit un avis favorable. Ainsi le projet d'ordonnance, validé par la Cour, dispose dans son article 1^{er} : «L'accès à tout bâtiment administratif sur toute l'étendue du territoire national est subordonné à la présentation d'une des preuves suivantes : une preuve de vaccination contre la Covid-19 ; un test PCR Covid-19 négatif datant de moins de soixante-douze (72) heures ; une dispense de la vaccination contre la Covid-19 délivrée par un médecin légalement reconnu. Le Premier ministre peut,

en fonction de l'évolution de la pandémie dans chaque localité du pays, prendre par arrêté des mesures de renforcement ou d'allègement des dispositions ci-dessus». L'article 2 liste les personnes dispensées de la production des preuves. L'article 3 donne le pouvoir au Premier ministre, en fonction de l'évolution de la pandémie et lorsque les circonstances l'exigent, d'étendre par arrêté les mesures suscitées aux structures, institutions et organisations privées et internationales accueillant du public. L'alinéa 2 du même article autorise le Premier ministre à déléguer aux ministres, en fonction du département ministériel concerné, la possibilité de

prendre des mesures particulières d'application. Quant à l'article 4, il expose tout contrevenant aux dispositions de l'ordonnance aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Pour soutenir son avis, la Cour constitutionnelle trouve que les mesures mentionnées à l'article 1^{er} de l'ordonnance ont pour but la préservation de la santé publique, que les dites mesures ne s'appliquent pas de façon absolue, qu'elles ne sont pas, non plus, permanentes, puisqu'il est prévu la possibilité de les adapter en fonction de l'évolution de la pandémie et des circonstances locales.



7ème Revue annuelle des réformes et programmes communautaires à Lomé

Le Togo en progression moyenne de 7 points depuis 2019

* Trente-six (36) projets prioritaires et six (6) réformes identifiés pour la suite.

Jean AFOLABI

L'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) achève, ce vendredi 5 novembre 2021 à Lomé, sa Septième revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au Togo, un des huit membres de l'espace communautaire, qui compte également le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger et le Sénégal. Les travaux ont débuté depuis mercredi par une phase technique consacrée, notamment à l'évaluation de la mise en œuvre effective de 116 textes réglementaires ainsi que de 10 projets communautaires pour un montant estimé à 23 milliards 155 millions 539 mille francs Cfa. Pour ce qui est du Togo, précise l'Uemoa, « la revue réalisée en 2020 a permis de noter des avancées significatives en matières de transposition et d'application des réformes communautaires. En effet, les performances enregistrées par le Togo en 2020 révèlent un taux moyen de mise en œuvre des réformes de 78% contre 71% en 2019, soit un accroissement de 7 points de pourcentages ». Ce taux était de 64% en 2018.

Ce score obtenu confirme l'engagement soutenu des autorités togolaises dans la mise en œuvre des dites réformes, « bien que certains textes restent à être trans-

posés ou appliqués », a expliqué Kossi Toffio, le directeur de cabinet du ministre de l'Economie et des finances, à l'ouverture des travaux mercredi. « Pour confirmer son engagement dans la réalisation du bien-être de la population, le Gouvernement a élaboré une feuille de route pour la période 2020-2025 portée par une vision de faire du Togo un pays de paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable », a-t-il ajouté.

Pour réaliser cette vision, a précisé M. Toffio, trente-six (36) projets prioritaires et six (6) réformes ont été identifiés et sont articulés autour de trois (3) axes stratégiques, à savoir : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; et (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures.

En 2021, indique-t-il, le Togo a démarré l'exécution du budget de l'Etat en mode programme ; publié le document de déclaration des risques budgétaires de l'exercice 2021 et celui de 2022 à 2024 qui accompagne le projet de loi de finances 2022 ; adopté les projets de textes relatifs au partenariat public-privé (PPP) et des marchés publics ; publié le premier rapport d'évaluation des dépenses fiscales pour l'année 2019 et élaboré celui de 2020 qui accompagnera



le projet de loi de finances 2022 à l'Assemblée nationale ; pris un décret pour mettre en place l'Agence Togo Digital (ATD) afin d'accompagner les Institutions et ministères dans la dématérialisation de leurs services ; renforcé le cadre juridique du contrôle des finances publiques par deux (02) lois organiques, à savoir : la loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes et celle relative au statut des Magistrats de la Cour des Comptes et des Cours Régionales des Comptes ; adopté la loi portant assurance maladie universelle ; et pris des arrêtés portant nomenclature des matières des

collectivités territoriales et celui fixant les taux d'amortissement applicables aux biens mobiliers et immobiliers des collectivités territoriales.

Pour rappel, la revue annuelle

des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Uemoa, placée sous la présidence des Premiers ministres ou chefs de gouvernement, et sous la tutelle des ministres en

charge des Finances, a été instituée par Acte additionnel de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement du 24 octobre 2013. Son objectif principal est de favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union économique et monétaire ouest africaine dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration régionale. Elle permet de s'assurer de l'effectivité de l'harmonisation des législations nationales, de la coordination des politiques sectorielles nationales et de la bonne exécution des programmes et projets communautaires. Elle permet également d'améliorer significativement la compétitivité et l'attractivité de l'Union et, partant, le potentiel de croissance économique nécessaire à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté.

COP 26

Le point du séjour de Faure en Écosse à travers ses rencontres autour du climat

Late Pater

Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé, a achevé son séjour en Écosse où il a pris part au sommet des dirigeants mondiaux de la 26^{ème} Conférence des parties sur le climat (COP26). Au Centre de conférences de Glasgow où il a été accueilli le 1^{er} novembre par le Premier ministre britannique, Boris Johnson, et le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, le Chef de l'Etat et ses pairs ont planché sur plusieurs thématiques

sur le climat, le Togo a rehaussé ses ambitions, en portant ses contributions déterminées au niveau national de 11,14% à 20,51%.

Le Président de la République a participé, ce 2 novembre, à de nombreuses activités, notamment l'événement de haut niveau « Action sur les forêts et l'utilisation des terres », le lancement du Global Methane Pledge (engagement mondial sur le méthane) initié par le Président des États-Unis d'Amérique en collaboration avec l'Union européenne, de même que la cérémonie inaugurale du mé-

de l'Etat a accordé des audiences à plusieurs personnalités, notamment la Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Mme Paricia Espinosa, l'Ambassadrice régionale de la COP26 pour l'Afrique, Madame Janet Rogan, et le Directeur exécutif du Fonds vert pour le climat, Monsieur Yannick Glemareck.

À l'instar de la stratégie nationale « Togo vert » qui vise à inverser le mix énergétique en portant à 50%, la part des énergies renouvelables à l'horizon 2025, le pays met en

Enjeux environnementaux et assainissement dans Vo 2

33 écoles inscrites à un projet de tri et de recyclage des ordures

Le projet 'Vo 2, ma commune ecotogolais' est désormais une réalité dans la commune Vo 2, chef-lieu Togoville. Le maire Messan Kokou Gnava a procédé ce mardi 2 novembre 2021 au lancement de ce projet qui repose sur le tri et le recyclage des ordures de 33 écoles publiques, privées et confessionnelles, pour une première phase. Fruit d'un partenariat entre la mairie Vo 2 et l'association 'Moi jeu Tri', ce projet a permis de doter les écoles bénéficiaires de 198 bacs de tri sélectif. Les dites écoles bénéficieront aussi de programmes d'éducation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux, du tri sélectif et du recyclage des déchets ménagers.

« Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique d'assainissement de la commune de Vo2. Initié au sein des écoles de la commune, ce projet vise à familiariser les élèves avec les actions citoyennes et responsables relatives à la protection de l'environnement », a lancé le maire. Et d'in-



diquer : « Le modèle linéaire fabriquer, consommer, jeter est à bout de souffle ! Il n'est supportable, ni pour la planète, puisqu'il se heurte finalement à l'épuisement des ressources, ni pour notre société en raison de la surproduction des déchets ».

La réussite dudit projet, selon l'autorité de cette commune, nécessite le soutien, la participation et l'engagement citoyen de tous les acteurs, notamment les enfants, les élèves, les hommes, les femmes,

les commerciaux, les entreprises, etc.

Pour rappel, l'association qui a permis à ce projet de voir le jour, 'Moi Jeu Tri', est spécialisée dans l'éducation à l'environnement et le développement de programmes socioéducatifs en milieu scolaire, en faisant appel au rôle éducateur de l'enfant, pour porter des valeurs d'éco-citoyenneté et d'éco-responsabilité dans les familles.

Source : Global Actu.



liées aux changements climatiques.

Six années après la COP21, l'évaluation de la situation et les projections du réchauffement de la planète révèlent que la plupart des engagements pris restent encore à tenir.

Signataire de l'Accord de Paris

canisme de financement de l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA) pour l'accélération de la transition énergétique et le sommet de la Banque africaine de développement (BAD) sur l'accélération de l'adaptation en Afrique.

En marge des travaux, le Chef

œuvre des plans d'action climat, couvrant des secteurs prioritaires tels que l'agriculture, l'eau, l'industrie, les ressources forestières, l'énergie et les mécanismes d'inclusion financière et de couverture des risques climatiques.

Source : Présidence togolaise

FOOTBALL/ELIM COUPE DU MONDE 2022

La liste de Paulo Duarte avec Ouro Samsindin

Le Togo affronte le Sénégal et la Namibie pour le compte des 5e et 6e journées des Éliminatoires Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022. Pour faire à ces deux confrontations, Paulo Duarte vient de publier une liste de 25 joueurs.

Hervé A.

Si la présence des cadres comme Djené Dakonam, Ihlas Bebou, Barcola Malcolm ou encore Alaixys Romao ne surprennent guère, le public sportif découvrira tout de même un certain Samsindin Ouro. Le milieu de terrain défensif de la Ns Mura va honorer sa première sélection avec le Togo. Lui qui faisait partie de la liste pour le dernier stage des éperviers en Turquie, n'avait pas pu faire le déplacement à cause d'une blessure.

Déjà éliminé des éliminatoires de la Coupe du Monde 2022, le Togo veut se servir des derniers matches pour se projeter sur les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations en 2022. A débiter par le Sénégal le 11 novembre prochain. L'objectif du sélectionneur national est de rivaliser tant dans le jeu qu'au niveau du résultat final avec les joueurs d'Aliou Cissé.

"Il faut jouer et regarder dans les yeux du Sénégal pour faire plaisir au public. Et aussi montrer aux Sénégalais que nous méritons plus que ce que nous avons produit au match aller. C'est un challenge de jouer contre une équipe forte comme le Sénégal. Notre objectif est de tout faire pour ga-

ner", a déclaré Duarte en conférence de presse jeudi au siège de la Fédération Togolaise de Football.

Gardiens : Malcom Barcola (Olympique Lyonnais/ France), Vigninou Agbagla (ASKO), Orogne Gneni Wassiou (ASCK); **Défenseurs :** Dakonam Djene (Getafe/Espagne), Kangni Tchoutchoui (FC Nouadhibou/Mauritanie), Gustave Akueson (FC Versailles/France), Youssouf Atte (Wafa/Ghana), Klusseh Agbozo (Olympique Beja/Tunisie), Bilal Moussa (As Togo port); **Milieux de terrain :** Marouf Tchakei (As Vita Club/RDC Congo), Alaixys Romao (Ionikos/Grèce), Roger Aholou (Us Monastir/Tunisie), Akate Gnama (ASKO), Franco Atchou (Erbil SC/Irak), Samsindin Ouro (NS Mura/Slovénie); **Attaquants :** Kodjo Laba (Al Ain/Eau), Thibault Klidje (Bordeaux/France), Fessou Placca (Al Tadamon/Koweït), Serge Nyuiadzi (Suduva Lituanie), Ismael Ouro-Agoro (Saint George/Ethiopie), Richard Nane (Hafia/Guinée), Kevin Denkey (Cercle Brugge/Belgique), David Henen (Grenoble/France), Ihlas Bebou (Hoffenheim/Allemagne), Elom Nya-Vedji (sans club).



MONDIAL 2026

La FIFA poursuit sa tournée américaine

Le voile sera bientôt levé sur la carte des sites du Mondial 2026 de football aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique. La FIFA et la Confédération d'Amérique du Nord, centrale et des Caraïbes (CONCACAF) ont bouclé en début de semaine leur deuxième série de visites des villes candidates à l'accueil de rencontres du tournoi mondial, le premier de l'histoire à rassembler 48 équipes en phase finale.

La dernière étape de cette longue

tournée d'inspection et d'évaluation a conduit la délégation des deux instances du football à Seattle, l'une des villes favorites pour figurer dans le dispositif côté américain. Plus tôt le mois dernier, elle avait fait étape à Kansas City, Cincinnati, Dallas, Denver, Houston, puis Monterrey au Mexique, et enfin San Francisco. En septembre dernier, la délégation avait visité Boston, Nashville, Orlando, Washington D.C., Baltimore, Philadelphie, Miami, New York et le New Jersey.

Selon Colin Smith, en charge des tournois et événements à la FIFA, toutes les visites de sites devraient être terminées au plus tard à la fin du mois de novembre, avec des derniers arrêts prévus à Mexico et Guadalajara au Mexique, Los Angeles aux Etats-Unis, Edmonton et Toronto au Canada. Mais la décision ne sera pas prise avant le début du printemps prochain. Le nombre de villes retenues n'est pas encore formellement déterminé, mais il pourrait se situer autour de 16.

Reste une question, sans doute décisive : la nature du terrain. La délégation de la FIFA et de la CONCACAF a visité un grand nombre de stades appartenant à des équipes de la NFL, où la pelouse est en gazon synthétique. Mais la FIFA exige un gazon naturel pour les rencontres du Mondial. La capacité des villes à résoudre cette équation pourrait jouer un rôle déterminant dans la décision finale de l'instance internationale.

JUSTICE

Blatter et Platini en route vers un procès

Le feuilleton devenait lassant à force de traîner en longueur. Il pourrait enfin retrouver de l'intérêt. Selon un communiqué du parquet suisse, Sepp Blatter et Michel Platini seront renvoyés en jugement dans l'affaire du paiement suspect de 2 millions de francs suisses (1,8 million d'euros) versés par le premier au second des deux bannis du football mondial.

Le renvoi en question porte sur plusieurs délits, dont celui d'escroquerie. L'ancien président de la FIFA et l'ex-président de l'UEFA sont accusés "d'avoir illicitement arrangé" le fameux paiement de 2 millions de francs suisses "en faveur de Michel Platini". Selon les conclusions du parquet suisse, il a "porté atteinte au patrimoine de la FIFA et procuré à M. Platini un enrichissement illégitime."

Les faits remontent à l'année 2011. Jusque-là, rien de très nouveau. Rien

de nouveau non plus dans la réaction des deux accusés. Poursuivi pour "soupçons d'escroquerie", "participation à abus de confiance", "participation à une gestion déloyale" et "faux dans les titres", Michel Platini déplore "l'acharnement" du parquet et "conteste intégralement ces accusations infondées et injustes." Sepp Blatter, poursuivi pour les mêmes raisons, adopte lui aussi une posture très confiante. "J'attends le procès devant le Tribunal pénal fédéral avec optimisme", martèle-t-il.

Mais la suite du processus judiciaire pourrait modifier la donne. Il revient en effet au Tribunal pénal fédéral de Bellinzona de valider l'acte d'accusation prononcé par le parquet. Et même, qui sait, de décider de l'ouverture prochaine d'un procès.

A ce stade, il n'est pas encore acquis que le renvoi des deux hommes en jugement soit synonyme d'un pro-



cess à venir. Sa date possible reste donc très incertaine. Mais dans un tel scénario, les fondations de la FIFA pourraient bien se mettre à trembler. La lumière pourrait en effet être faite sur les circonstances dans lesquelles le Parquet suisse a eu connaissance du fameux versement de 2 millions de francs suisses par Sepp Blatter à Michel Platini.

Les deux prévenus en sont convaincus : l'information a été donnée par l'actuel président de la FIFA, Gianni Infantino, alors qu'il était en campagne pour prendre le pouvoir sur l'instance. Un procès pourrait confirmer, ou infirmer, une telle version. Dans le premier cas de figure, l'avenir de Gianni Infantino à la FIFA serait très menacé.

BREVES

Les athlètes s'inquiètent du réchauffement climatique

World Athletics a saisi l'opportunité de la COP 26, qui se déroule actuellement à Glasgow (Ecosse), pour sonder les athlètes internationaux sur leur perception du réchauffement climatique et de la menace sur l'environnement.

A en croire les résultats de cette vaste enquête, menée auprès de 116 athlètes juniors issus de 59 pays et 152 athlètes seniors représentant 89 nations, la question du climat domine les préoccupations de la communauté de l'athlétisme. Près de 80 % des athlètes interrogés (77 %) se disent très préoccupés par la crise climatique. Ils sont 82 % à expliquer avoir modifié leur mode de vie pour réduire les effets sur l'environnement.

Dans le détail, 74 % des athlètes internationaux sondés par World Athletics assurent recycler leurs déchets, et ils sont plus de la moitié à déclarer avoir participé à des activités de défense de l'environnement, telles que la plantation d'arbres, des campagnes locales de nettoyage ou des manifestations.

En parallèle, l'instance internationale a réuni un groupe d'une douzaine de grands noms de l'athlétisme mondial, passés ou présents, dont les champions olympiques Eliud Kipchoge (marathon) et Neeraj Chopra (javelot), pour enregistrer une vidéo de 4 minutes appelant à intensifier les efforts et les démarches pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle sera diffusée à plusieurs reprises au cours des prochains jours pendant la COP 26 à Glasgow.

Le Premier ministre réclame un rapport

A moins de 10 mois de l'événement, la préparation des Jeux de la Francophonie 2022 à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), soulève l'inquiétude au plus haut sommet de l'état. Elle a été évoquée en conseil des ministres, en fin de semaine passée, par le Premier ministre, Sama Lukonde Kyenge.

Selon le compte-rendu de la réunion des membres du gouvernement, "le Premier ministre a appelé tous les membres du comité de pilotage à s'activer rapidement dans l'organisation de ces Jeux de la Francophonie selon les engagements pris par notre pays."

Toujours selon le compte-rendu officiel, Sama Lukonde Kyenge a demandé au comité de pilotage un rapport, dans les deux semaines, sur l'état de la préparation, notamment l'avancée des travaux de construction et rénovation des futurs sites de compétition.

Le Premier ministre prend la foulée du président de la République, Félix Tshisekedi, qui avait déjà évoqué la question au début du mois d'octobre. Il avait rappelé aux membres du gouvernement la date de l'événement sportif et culturel, désormais prévu du 19 au 28 août 2022, après un report d'une année en raison de la crise sanitaire. Et insisté sur la nécessité pour la RDC de se doter d'infrastructures sportives à la hauteur de l'enjeu.

Les joueuses pourront porter un short

Le combat pour l'égalité des sexes prend parfois une tournure très inattendue dans le mouvement sportif. Sous la pression de plusieurs pays scandinaves, la Fédération internationale de handball (IHF) a décidé de modifier les règlements des compétitions de beach handball sur la question des tenues vestimentaires.

Les joueuses seront désormais autorisées à porter des shorts longs, façon cuisards de cyclisme, et non plus seulement des bas de bikini comme l'exigeaient précédemment les règles. Cinq ministères des sports de pays nordiques ont adressé en septembre dernier une pétition à l'IHF pour réclamer des règles vestimentaires qui ne soient plus sexistes.

Leur démarche a fait suite à une amende de 1 500 euros infligée en juillet 2021 à l'équipe norvégienne de beach handball, sanctionnée pour s'être présentée en shorts lors du match pour la médaille de bronze aux championnats européens de beach handball à Varna, en Bulgarie.

L'amende a été payée par la Fédération norvégienne de handball. Sur le moment, l'affaire a fait un certain bruit. Une militante féministe australienne, Taliha Stone, basée en Norvège, a lancé une pétition pour appeler à un changement des règlements. Elle a recueilli plus de 60 000 signatures. La chanteuse Pink a offert son soutien à l'équipe norvégienne.

Très vite, les ministères des sports du Danemark, de la Norvège, la Suède, l'Islande et la Finlande ont suivi le mouvement. Ils ont co-signé une lettre ouverte demandant à l'IHF et aux autres fédérations sportives internationales de "revoir les règles relatives aux uniformes et de permettre aux athlètes de s'habiller d'une manière adaptée à la performance et au confort". Ils ont été entendus.

Les Mondiaux de semi-marathon reculent de huit mois

Il ne fait pas bon, pour une instance sportive internationale, compter dans son calendrier des prochains mois un événement prévu en Chine. Ils sont tous reportés, voire annulés, en raison des restrictions de voyage liées à la crise sanitaire. Dernier en date : les championnats du monde de semi-marathon.

World Athletics l'a annoncé via un communiqué : le rendez-vous planétaire, initialement programmé le 27 mars 2022 dans la ville chinoise de Yangzhou, est décalé de presque huit mois. Il se déroulera désormais le dimanche 13 novembre 2022.

L'instance internationale le précise : les conditions d'entrée dans le pays, actuellement soumises à une quarantaine de 21 jours (à l'exception des Jeux d'hiver de Pékin 2022 où la quarantaine sera levée pour les personnes vaccinées), peuvent changer d'ici le mois de mars, "mais afin d'offrir des certitudes aux athlètes, aux entraîneurs et aux fédérations membres, le Conseil de World Athletics a accepté de reprogrammer les championnats afin de laisser plus de temps pour assouplir les restrictions existantes en matière de voyage et de quarantaine."

La dernière édition des Mondiaux de semi-marathon avait déjà été repoussée de plusieurs mois. Initialement prévue en mars 2020 à Gdynia, en Pologne, elle a finalement eu lieu au mois d'octobre de la même année. La compétition se tient une année sur deux.

Dans la Flandre, région flamande de Belgique

Un projet de débauchage du personnel infirmier au Togo fait débat

Jean AFOLABI

A fin 2020, le nombre d'infirmières est de 7,3 pour 10.000 habitants au Togo contre une norme de l'Organisation mondiale de la santé qui est de 20 pour 10.000 habitants. En 1988, ce ratio du nombre d'habitants pour un infirmier était de 2.700 ; 5.988 en 2001. Cette pénurie du personnel infirmier est l'un des obstacles au développement des services sanitaires au Togo. En plus de la détérioration des ratios, il existe de grandes disparités d'une région à l'autre, d'une institution à une autre et entre zones urbaines et zones rurales, avec une forte concentration à Lomé. Et pourtant, il n'y a d'occasion manquée pour que des infirmiers et infirmières quittent le

pays pour faire valoir leurs potentialités sous d'autres cieux où c'est mieux payé.

Ce qui fait actuellement débat se passe dans la Flandre ou la région flamande de Belgique. Le portail vlaamsbelangbruxelles.be en parle. Lecture !!

« Vue sur la Flandre: Importer des infirmières du Togo ? Mieux vaut activer nos chômeurs !

Le Vlaams Belang s'oppose aux plans du VDAB (l'équivalent de l'ONEM en Flandre) d'aller débaucher du personnel infirmier au Togo, en Afrique de l'Ouest, pour résoudre le manque de personnel dans le secteur des soins chez nous. Selon le Vlaams Belang, des investissements sont à réaliser dans la politique d'activation de nos propres chômeurs

et des initiatives visant à susciter l'intérêt pour les professions du secteur des soins de santé doivent être diligentées en urgence. « Le déploiement de ces immigrés posera évidemment des problèmes linguistiques et culturels quasi insurmontables. Ces problèmes nuiront à l'efficacité et la bonne prise en charge des patients », estime la députée au Parlement flamand Ilse Malroot du Vlaams Belang.

Le VDAB propose une migration de main-d'œuvre venant du Togo pour résoudre le manque de personnel dans le secteur de la santé. Ce faisant, cette institution ignore superbement qu'une approche personnelle et une communication riche avec les patients sont certainement essentielles dans le processus de guérison et de soutien aux

familles. « Il va sans dire qu'une bonne connaissance du néerlandais et une bonne connaissance de nos coutumes sont ici cruciales. Former ces travailleurs immigrés à nos usages, à nos valeurs et à notre langue prendra beaucoup de temps et d'énergie, également de la part des collègues et des managers », ajoute avec pertinence la députée Malroot.

En réalité, le coût d'une main-d'œuvre immigrée non européenne, si vous prenez tout en compte, est considérablement plus élevé que le rendement finalement obtenu pour notre société. Au lieu d'importer des travailleurs étrangers, il vaudrait mieux renforcer les politiques d'activation de nos sans

emploi. Ce gouvernement vise un taux d'emploi de 80% pour la Flandre. Cela n'est pas possible en transférant des individus venus d'un autre continent, mais bien en activant nos propres chômeurs. Au sein des immigrés déjà présents chez nous, il y a du monde à mettre au travail tout de même.

Le Vlaams Belang pointe également du doigt des études qui montrent que le coût de l'immigration non européenne est plus élevé que son rendement. Ne perdons pas de vue qu'un permis de séjour pour les travailleurs migrants ouvre le droit au regroupement des familles, partenaire(s) et enfants. Cette proposition est donc purement idéologique et participe au ni-

hilisme ambiant distillé par une gauche en mal d'idéal, sur notre compte bien entendu ».

Il faut rappeler que, en début d'année, le président de l'Association nationale des infirmiers et infirmières du Togo (ANIIT), Ague Kokou Sena, s'est plaint. « L'insuffisance de personnel est une réalité, ce qui entraîne une augmentation de la charge du travail. Une personne doit s'occuper de 10 à 20 patients. Il faut recruter en urgence et penser aux équipements qui font défaut ». Et il plaide pour la création d'un Ordre national des infirmiers, chargé de renforcer le secteur avec l'aide des pouvoirs publics. Le Togo compte 1.235 infirmières (public et privé).

Santé/Covid19

Seule 6% de la population africaine est entièrement vaccinée

Selon un décompte établi le 25 octobre dernier, plus de 6,7 milliards de doses de vaccin ont été administrées dans le monde, dont la majorité dans les pays riches. De son côté, l'Afrique a entièrement vacciné 77 millions de personnes, soit seulement 6 % de sa population. En comparaison, plus de 70% des pays à revenu élevé ont déjà vacciné plus de 40% de leur population. En comparaison, plus de 70% des pays à revenu élevé ont déjà vacciné plus de 40% de leur population. Selon l'OMS, environ 50 millions de doses de vaccin sont arrivées en Afrique depuis le début du mois d'octobre, soit près du double de ce qui a été expédié en septembre par le Mécanisme COVAX.

Toutefois, au rythme actuel, l'Afrique est toujours confrontée à un déficit de 275 millions de vaccins par rapport à l'objectif de fin d'année de vacciner complètement 40 % de sa population. Selon l'OMS, environ 50 millions de doses de vaccin sont arrivées en Afrique depuis le début du mois d'octobre, soit près du double de ce qui a été expédié en septembre par le Mécanisme COVAX. Toutefois, au rythme actuel, l'Afrique est toujours confrontée à un déficit de 275 millions de vaccins par rapport à l'objectif de fin d'année de vacciner complètement 40 % de sa population. Par ailleurs, l'accès limité à des produits essentiels tels

que les seringues pourrait ralentir le déploiement des vaccins en Afrique. L'UNICEF a signalé une pénurie imminente de 2,2 milliards de seringues jetables pour la vaccination anti Covid19 et la vaccination de routine en 2022. Cela inclut les seringues jetables de 0,3ml pour la vaccination COVID-19 de Pfizer-BioNTech. L'autre défi pour les pays africains consiste à mieux se préparer au déploiement du vaccin. Selon l'OMS, plus de 40% des pays de la Région africaine n'ont pas encore achevé les plans de leurs campagnes au niveau des districts. Or pour l'OMS, la planification doit devenir beaucoup plus granulaire sur le continent.

Au Burkina Faso

Soutien à la création d'entreprises et au secteur agro-industriel

Jean AFOLABI

Le Projet d'appui à la transformation de l'économie et à la création de l'emploi (PATECE), mis en œuvre depuis 2015 au Burkina Faso, a contribué à la création de nouvelles entreprises et assuré la formation de nombreux apprentis dans les centres professionnels, indique un rapport de la Banque africaine de développement publié le 15 octobre dernier. Financé à hauteur de 14,3 millions de dollars américains grâce à un don du Fonds africain de développement, le guichet de financement concessionnel du Groupe de la Banque africaine de développement, le projet a pour objectif de promouvoir le développement du secteur privé pour une croissance inclusive et génératrice d'emplois durables.

Lancé il y a six ans, le PATECE, prorogé jusqu'à la fin du mois d'octobre 2021, progresse de façon notable vers l'atteinte de toutes ses cibles. En fin 2020, 15 643 nouvelles entreprises étaient enregistrées

(objectif révisé à 16 000 en 2021) ; les exportations du pays représentaient 30,8% du produit intérieur brut ; le nombre d'unités de transformation de produits à haute valeur ajoutée nouvellement créées s'élevait à 203 (pour un objectif de 210) ; 4 546 apprentis (dont un quart de femmes) ont été formés dans les centres professionnels (objectif de 4 700). « Au total, les taux de réalisation des différents indicateurs vont de 91,34% à 100% », précise le rapport de la Banque sur l'état d'exécution et sur les résultats du projet.

Les principales institutions burkinabè de promotion du secteur privé ont bénéficié du projet. Il s'agit notamment de l'Agence pour la promotion des exportations, l'Agence burkinabè de normalisation, de la métrologie et de la qualité, l'Agence de financement et de promotion des petites et moyennes entreprises, le Centre d'évaluation et de formation professionnelle de Ouagadougou, l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies, et le ministère de

l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat. « Ces structures ont vu leur capacité se renforcer grâce aux équipements et assistance technique fournis par le projet, souligne le rapport. Des appuis ont été apportés à plusieurs filières de transformation de produits agricoles ».

Par ailleurs, un financement de 181 000 dollars américains (100 millions de francs CFA) a été accordé au Fonds pour l'entrepreneuriat féminin au profit de dix-sept associations féminines et à des groupements. Le projet a également financé la mise en place d'une base de données comprenant plus de 6 000 petites entreprises évoluant dans le secteur informel, et organisé plusieurs formations pour des groupements et associations professionnels, des sessions d'information sur les missions du Projet incubateurs, pépinières et hôtel d'entreprises dans le secteur agro-alimentaire (PIPHE-SA).



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

- Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;
- Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;
- Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;
- Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1^{er} octobre 2021
Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE



Trafic d'espèces protégées

Des trafiquants en possession de perroquets gris à queue rouge interpellés

Etonam Sossou

Arrêtés pour détention, circulation et commercialisation illégale de produits fauniques à Lomé, les nommés BARRIGAH Théodos et KPADE Yao, de nationalité togolaise et NENGI Boro Innocent, de nationalité nigériane, ont d'abord été placés en garde à vue. Ils ont par la suite, été présentés au procureur avant d'être déférés à la

l'oiseau sauvage le plus commercialisé bien qu'entièrement protégé par la Convention sur le commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES).

Ce commerce illicite perdure à cause de la forte demande des collectionneurs, éleveurs, ou encore de citoyens qui les veulent comme animaux de compagnie. Cette espèce a souffert de sa ca-

des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code ». Et, l'article 796 de ce même code exprime : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des



prison civile de Lomé. Ils auront à encourir une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'1 à 50 millions de francs CFA. L'opération a été menée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) et le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo. Le Nigérien NENGI, qui va chercher les perroquets gris à queue rouge vers les frontières du Nigeria et du Cameroun, appartient à un grand réseau de trafic de perroquets à travers le corridor Nigeria-Bénin-Togo-Ghana-Côte d'Ivoire ou le Burkina Faso. Le perroquet gris à queue rouge est

capité à imiter la parole humaine, ce qui en fait un animal de compagnie très recherché et du commerce qui a entraîné un déclin de près de 90% de la population au cours des deux dernières décennies.

Au Togo, le perroquet gris est très rare. Mais le pays constitue un pôle de transit et de commercialisation illicite de l'espèce. Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et

trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines ».

Rappelons que le perroquet gris à queue rouge qui peut imiter une grande variété de sons qu'il entend se retrouve en Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigéria, au Ghana, au Congo, au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Et, il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en raison de la chute drastique de sa population. Ainsi, le commerce de cette espèce est donc interdit par la CITES.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours / Relatif aux Obligations de relance

Hausse du montant cette semaine aux banques du Togo

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 2 novembre 2021, à une injection de liquidités d'un montant de 3.306,274 milliards de francs Cfa. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 151,240 milliards, contre 146,240 milliards une semaine plus tôt. L'opération arrive à échéance lundi 8 novembre 2021, indique la Banque centrale. Elle est ressortie d'un taux fixe de 2,0000%.

Au total, quatre-vingt-sept (87) établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements de la Côte d'Ivoire et du Sénégal s'adjugent respectivement 1 079,562 milliards et 667,260 milliards. Ils sont suivis par ceux du Bénin avec 460,000 milliards, du Burkina Faso avec 402,480 milliards, du Niger avec 252,862 milliards. Le Mali s'adjuge 242,320 milliards. La Guinée-Bissau fait 50,550 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions sur le guichet hebdomadaire des adjudications s'est établi à 3.291,2 milliards en septembre 2021, contre 3.285,2 milliards en août 2021, soit une hausse de 0,18% sur un mois. Il convient de rappeler que les adjudications sont effectuées depuis le 31 mars 2020 à taux fixe, à savoir le taux d'intérêt minimum de soumission aux appels d'offres, qui a été réduit de 2,50% à 2,0% à compter du 24 juin 2020.

Crédit informel

Quand les usuriers dictent leurs lois

Etonam Sossou

Cette forme d'emprunt illégal fait courir plusieurs citoyens qui se font prendre au piège de créanciers peu scrupuleux. Parce que la banque ne peut pas toujours répondre aux sollicitations des usagers, que certains individus ne disposent pas de compte dans les établissements financiers ou que les clients trouvent le temps de réaction de la banque long, beaucoup se tournent vers les usuriers, qui eux, délient rapidement la bourse, non sans exiger quelques garanties.

Souple au départ, l'usure qui se définit comme l'intérêt perçu au-delà du taux licite, ou encore un délit commis par celui qui prête de l'argent à un taux d'intérêt excessif, a des conséquences parfois suicidaires. Car, les garanties exigées par les usuriers sont démesurées, et les taux d'intérêts prohibitifs. « Pour 200 000Fcf parfois, en dehors des 30% que vous devez lui donner en sus, vous laissez un ou plusieurs articles en gage, pouvant couvrir votre insolvabilité », renseigne une victime de l'usure. Parfois, après avoir pris la carte bancaire comme gage, ils vont jusqu'à exiger son numéro.

Désagréments

Léonie B. attribue la misère de sa sœur, cadre dans une micro-finance, à l'usure. « Ma sœur a contracté une dette de 500.000Fcf auprès d'une usu-

rière. A cause des difficultés qu'elle a rencontrées pour rembourser la somme empruntée à temps. Elle s'est retrouvée avec plus d'un million d'intérêts. Elle a même hypothéqué son salaire. Ça lui a valu au moins deux ans de galère », s'indigne-t-elle. Elle relève tout de même que la situation de sa sœur était moins fâcheuse que celle de bien d'autres. C'est ce que semble dire Ibrahim T. en service dans l'administration, témoin de nombreux désagréments que cause une célèbre usurière bien connue dans la ville de Lomé. « Cette femme a plus d'une dizaine de maisons confisquées à des débiteurs insolubles. Elle jouit tranquillement de ces biens « mal acquis? », déclare-t-il.

Malgré tout, l'usure reste pour certains un mal nécessaire avec ses avantages. « On n'a pas besoin de longues procédures pour avoir le prêt demandé », susurre un journaliste. Pour lui, c'est ce rôle que devait jouer la micro-finance. Mais, regrette-t-il, « la micro-finance dupe toujours les clients. Au départ, on vous présente des conditions d'emprunt alléchantes. Mais au fur et à mesure que vous payez, ces intérêts augmentent ». L'autre avantage de l'usure est qu'il n'y a ni jour férié ni heures tardives chez le créancier. Il vous donne l'argent à tout moment dès que vous le sollicitez. » Mais la liste de problèmes est aussi longue que la durée de ce phénomène. Faillite,

misère, endettement lourd, précarité et bien d'autres dommages sont causés à ceux qui se frottent aux usuriers.

D'après certaines sources, même les administrations publiques n'échappent pas au recours à l'usure. Des témoignages révèlent que pour des raisons de lenteurs administratives, des gestionnaires font appel aux services des usuriers pour financer des activités. En guise de garantie, ils offrent deux possibilités : soit le demandeur signe une reconnaissance de dette, soit il établit un acte de vente postdaté d'un bien, meuble ou immeuble, qui l'autorise à le récupérer à l'échéance, en cas d'insolvabilité.

Bien de gens s'interrogent cependant sur la promptitude des banques à payer les chèques portés par les usuriers. « Le banquier est le mandataire de son client. La relation qui existe entre lui et son client se limite à exécuter les ordres de ce dernier ; de ce point de vue, il ne peut et ne doit s'immiscer dans les relations conflictuelles ou non qui pourraient exister entre des personnes qu'il (banquier) ne connaît pas. Autrement dit, quelle que soit la raison qui motive l'émission d'un chèque, dès qu'il est émis, le banquier est tenu de le payer s'il y a une provision suffisante en compte », explique Rodolphe, chef service client dans une banque.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1605
DE LOTO BENZ DU 20- 10 - 2021

Chers amis parieurs, c'est avec joie que nous vous retrouvons pour procéder au tirage N°1606 de LOTO BENZ de ce mercredi 27 Octobre 2021.

Lors du précédent tirage de LOTO BENZ, ce sont des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs sur toute l'étendue du territoire national.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO, et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Avec la LONATO, jouez petit et gagnez gros.
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1607 de LOTO BENZ du 03 Novembre 2021

Numéro de base

72 19 85 60 56



COMMUNIQUÉ



Chers clients,

Togocom se conforme à « L'Arrêté n°007/MENTD/CAB daté du 29 avril 2021 du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale » fixant désormais à trois (03) le nombre maximum de cartes SIM, par opérateur et par abonné physique aux services de communications mobiles et au « décret N° 2011-120/PR du 06 juillet 2011 portant identification systématique et obligatoire des abonnés aux services de télécommunications » au Togo.

La **déconnexion des numéros non identifiés débutera** progressivement à partir de demain **30 octobre 2021**.

Les clients qui verront leurs numéros suspendus pour non identification pourront réactiver leurs numéros via **le centre d'Appel 848 dédié à l'identification ou au niveau des agences Togocom !**

Pour rappel, **le service de changement d'identité est gratuit** pour les clients Togocom.

La Direction Commerciale Togocom

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

togocom.tg

